

SRPI Lépanges/Vologne - Prey - Deycimont

Séance du vendredi 08 mars 2024

Délibération N° DE_2024_001

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
9	9	9
Date de la convocation : 04/03/2024		
Pour	Contre	Abstention
9	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le huit mars deux mille vingt-quatre, à 20 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (MAIRIE DE PREY), sous la présidence de HAAS Francis.

Présents : HAAS Francis, AUBRY Eric, PREVOT Dominique, WOERNER Fabien, HONORÉ Reynald, MARQUIS Jean-Paul, PARADIS Jean-Pierre, SAÏ Benoît, THIAVILLE Marie-Bénédicte

Représentés :

Absents et Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, WOERNER Fabien est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Vote du Compte de Gestion 2023

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2023, les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écriture le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- Statuant sur l'ensemble des opérations du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris la journée complémentaire.
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes.
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.
- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

HAAS Francis
Président de séance

WOERNER Fabien
Secrétaire de séance

Sous Préfecture des Vosges
Date de réception de l'AR: 19/03/2024
088-258802289-DE_2024_001-DE

SRPI Lépanges/Vologne - Prey - Deycimont

Séance du vendredi 08 mars 2024

Délibération N° DE_2024_002

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
9	9	9
Date de la convocation : 04/03/2024		
Pour	Contre	Abstention
9	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le huit mars deux mille vingt-quatre, à 20 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (MAIRIE DE PREY), sous la présidence de HAAS Francis.

Présents : HAAS Francis, AUBRY Eric, PREVOT Dominique, WOERNER Fabien, HONORÉ Reynald, MARQUIS Jean-Paul, PARADIS Jean-Pierre, SAÏ Benoît, THIAVILLE Marie-Bénédicte

Représentés :

Absents et Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, WOERNER Fabien est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Vote du Compte Administratif 2023

Après que le Président se soit retiré, les membres du conseil syndical votent le compte administratif 2023 du SRPI LEPANGES PREY DEYCIMONT dont la balance s'établit comme suit :

SECTION FONCTIONNEMENT

Dépenses : 225 851.65 €

Recettes : 291 314.66 €

(dont reprise résultat excédentaire antérieur de 39 999.48 €)

Résultat de fonctionnement : 65 463.01 €

SECTION INVESTISSEMENT

Dépenses : 15 106.43 €

(dont reprise résultat déficitaire antérieur de 4 686.58 €)

Recettes : 6 858.11 €

Résultat d'investissement : -8 248.32 €

EXCEDENT GLOBAL DE CLOTURE : 57 214.69 €

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, **APPROUVE** à l'unanimité le Compte de Gestion de l'exercice 2023 et **AUTORISE** le Président à le signer et le valider à la trésorerie

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

HAAS Francis
Président de séance

WOERNER Fabien
Secrétaire de séance

Sous Préfecture des Vosges
Date de réception de l'AR: 19/03/2024
088-258802289-DE_2024_002-DE

SRPI Lépanges/Vologne - Prey - Deycimont

Séance du vendredi 08 mars 2024

Délibération N° DE_2024_003

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
9	9	9
Date de la convocation : 04/03/2024		
Pour	Contre	Abstention
8	0	1
Résultat du vote : adoptée		

Le huit mars deux mille vingt-quatre, à 20 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (MAIRIE DE PREY), sous la présidence de HAAS Francis.

Présents : HAAS Francis, AUBRY Eric, PREVOT Dominique, WOERNER Fabien, HONORÉ Reynald, MARQUIS Jean-Paul, PARADIS Jean-Pierre, SAÏ Benoît, THIAVILLE Marie-Bénédicte

Représentés :

Absents et Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, WOERNER Fabien est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Lieu de retrait suite à la suppression d'un poste d'enseignant

A la demande de Madame Valérie DAUTRESME, Directrice académique des services de l'éducation nationale des Vosges, le conseil syndical doit se positionner sur le lieu de retrait d'un emploi d'enseignant.

Etant donné que le poste le plus récent, parmi les enseignants et hors personnels protégés, se trouve à la maternelle de Lépanges sur Vologne, le Président propose de retenir l'école maternelle de Lépanges sur Vologne comme lieu de retrait.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

HAAS Francis
Président de séance

WOERNER Fabien
Secrétaire de séance

SRPI Lépanges/Vologne - Prey - Deycimont

Séance du vendredi 08 mars 2024

Délibération N° DE_2024_004

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
9	9	9
Date de la convocation : 04/03/2024		
Pour	Contre	Abstention
9	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le huit mars deux mille vingt-quatre, à 20 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (MAIRIE DE PREY), sous la présidence de HAAS Francis.

Présents : HAAS Francis, AUBRY Eric, PREVOT Dominique, WOERNER Fabien, HONORÉ Reynald, MARQUIS Jean-Paul, PARADIS Jean-Pierre, SAÏ Benoît, THIAVILLE Marie-Bénédicte

Représentés :

Absents et Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, WOERNER Fabien est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Restructuration des écoles

Suite au retrait d'un poste d'enseignant à la rentrée 2024 il ne restera plus que quatre classes pour trois écoles.

Vu l'approbation de Mme Lallement, directrice de Lépanges, et de Mme Weber, directrice de Deycimont, pour le regroupement des 4 classes au sein de l'école élémentaire de Lépanges sur Vologne au bénéfice des enfants et de l'équipe éducative,

Vu également la forte hausse de certaines dépenses de fonctionnement,

Monsieur le Président souhaite que le conseil syndical se positionne sur la restructuration des classes selon les choix suivants :

1^{er} choix : garder les trois écoles.

2^{ème} choix : supprimer la classe de maternelle de Lépanges.

3^{ème} choix : supprimer la classe de Deycimont

4^{ème} choix : regrouper toutes les classes dans l'école de Lépanges.

Après consultation, le Conseil syndical décide que :

- suite à la fermeture dès la rentrée 2024/2025 du dernier poste d'enseignante sur l'école maternelle et la reprise des élèves de maternelle par Mme Lallement, exerçant ses fonctions de directrice à l'élémentaire de Lépanges, d'office, il n'y aura donc plus de classe dans le bâtiment de la maternelle à la prochaine rentrée 2024/2025.

- le déménagement et la réorganisation de la maternelle devant se faire correctement, le

Sous Préfecture des Vosges
Date de réception de l'AR: 19/03/2024
088-258802289-DE_2024_004-DE

déplacement de la classe de Deycimont sera étudié à la rentrée 2025/2026.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

HAAS Francis
Président de séance

WOERNER Fabien
Secrétaire de séance